

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Seize avril à 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 08 avril 2024, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E. Mr GUICHARD R. Mr GARINO J. Mr JOBIN-ZEIMET S. Mr REYNAUD P. Mr BOERI C.

Absent(s) : Mr MATEOS A. Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S

Pouvoir(s) : Mr BOUVET A à Mr GUICHARD R

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DELIBERATION N° 14/2024

**OBJET : DEPLOIEMENT MOBILE NEW DEAL LE VILLAGE – CONVENTION DE BAIL-
LOCATION PARCELLE COMMUNALE D 1426**

Madame la Maire expose les faits suivants :

La Commune de La Condamine Châtelard a été sélectionnée dans le cadre du projet « New Deal » pour l'implantation d'un pylône au village.

La société qui doit planter ce pylône est TOTEM France.

La parcelle communale qui a été choisie est la D1426.

La société TOTEM France propose un contrat de bail ayan pour objet la location de cette parcelle afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques pour la fourniture des services.

La commune approuve la convention TOTEM pour une durée de 12 ans et une indemnité de 2500.00€ nets (deux mille cinq cent euros nets) pour une surface louée de 45m² pour le projet New Deal, ainsi que le pylône de 24m.

Après en avoir ouï l'exposé de Madame La Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le contrat proposé par la société TOTEM France pour la location de la parcelle communale D1426 ayant pour l'objet l'installation, l'exploitation et le maintien d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques pour la fourniture des services.

| | | |
|---|---|---|
| AGEDI | - | D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention. |
| Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE | | |
| Contrôle de légalité | | |
| Date de réception de l'AR: 03/05/2024 | | |
| 004-210400628-20240416-DE_2024_014-DE | | |

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire
JACQUES E.



Le Secrétaire de Séance
BOERI C.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Boeri C.", written over a horizontal line.

| |
|--|
| AGEDI Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/05/2024 004-210400628-20240416-DE_2024_014-DE |